

Contribuer à la préservation des ressources génétiques et à la diffusion de la biodiversité

SEMMAE Sud-Est et son délégué régional, Philippe Roux, ont réuni le 9 juillet dernier des journalistes à Aix-en Provence à la Ferme semencière et expérimentale 100 % bio du Petit Sambuc, spécialisée dans la production de semences potagères biologiques.

La production de semences et plants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue, de façon essentielle, aux équilibres économique et agroenvironnemental de ce territoire fragile. Dominique Daviot, de la section potagères de SEMMAE, a rappelé les actions entreprises par l'Interprofession depuis 1997 pour la préservation des variétés anciennes patrimoniales, actions renforcées par le Plan de filière semences et plants portées par SEMMAE.

Acteur majeur pour une agriculture durable et une alimentation saine pour demain, l'Interprofession, à travers ses orientations, joue un rôle essentiel face aux défis à relever en matière de transition agroécologique et d'adaptation au changement climatique. SEMMAE et les acteurs de la filière semences et plantes sont, depuis longtemps engagés, dans des projets et des actions en vue de la préservation des ressources génétiques, des variétés anciennes patrimoniales, la production de semences potagères à destination de l'agriculture biologique ou encore la diffusion de la biodiversité. SEMMAE est à l'origine de la création du fonds de soutien à la maintenance des variétés du domaine public qui a vu la réapparition de la variété d'Aubergine de Barbentane par Agrosemens, bénéficiaire de ce fonds. Cette entreprise a, ainsi, illustré le travail des acteurs de la filière pour la préservation des variétés anciennes patrimoniales et la production de semences potagères à destination de l'agriculture biologique. La Ferme du Petit Sambuc, quant à elle, est spécialisée dans la production de semences de base de potagères fines, avec pour objectif de conserver un maximum de diversité génétique offrant une grande adaptabilité tout en conservant l'identité variétale.

Favoriser la diffusion des variétés de légumes du domaine public

Face aux demandes des consommateurs et des jardiniers pour accéder à une grande diversité de variétés potagères, un registre de variétés anciennes pour jardiniers amateurs a été créé en 1997 permettant l'inscription de plus de 200 variétés. En 2009, l'évolution de la réglementation européenne a conduit à la création de deux nouvelles listes au catalogue des espèces et variétés : une pour les variétés menacées d'érosion génétique, dites « variétés conservation » et une pour les variétés répondant à des conditions de culture particulières. Elles ont été mises place au niveau national en 2012, avec la reprise des 200 variétés du registre de variétés anciennes pour amateurs sur la seconde liste.

Paris, le 15 juillet 2021

Pour faciliter et encourager l'inscription de variétés du domaine public sur ces nouvelles listes, l'Interprofession des semences a décidé en 2013 de prendre en charge l'intégralité des coûts d'inscription pour les variétés adaptées à des conditions de culture particulières, à défaut d'avoir obtenu de l'Etat la gratuité demandée. Cette décision a permis de prendre en charge les frais d'inscription de plus d'1/3 des 319 variétés de légumes du domaine public figurant actuellement sur cette liste, contribuant à élargir le choix des utilisateurs, amateurs ou professionnels.

Un fonds de soutien pour la maintenance des variétés anciennes de légumes

Face à l'enjeu important que représente la préservation de la diversité proposée aux utilisateurs, qu'ils soient professionnels ou jardiniers, la Section Potagères et Florales de SEMAE a décidé de mettre en place un fonds afin de mutualiser, d'encourager et de soutenir le travail de maintenance des variétés anciennes de légumes ayant une valeur patrimoniale et dont le marché est insuffisant pour couvrir les frais de maintenance.

Cette décision rejoint l'un des engagements du Plan de filière semences et plants « concernant l'identification, l'accès et la reprise de variétés radiées au Catalogue en créant un fonds pour le maintien des variétés du domaine public n'ayant plus de mainteneurs ».

Lancé à l'automne 2020, 32 variétés anciennes de légumes ont d'ores et déjà été retenues et sont soutenues financièrement par le fonds. Cette action s'inscrit dans la durée afin de permettre de soutenir chaque année de nouvelles demandes.

Toutes les entreprises, structures ou personnes physiques, qui réalisent le travail de maintenance et de production de semences de ces variétés du domaine public, peuvent solliciter ce fonds et déposer des dossiers. Les nouvelles demandes de soutien reçues seront examinées le 22 novembre 2021*.

PACA : une région qui contribue à la production de semences et plants pour l'agriculture biologique

Satisfaire à la demande de semences biologiques à 95 % d'ici 2025 est l'un des objectifs du Plan de filières semences et plants. SEMAE s'inscrit dans cette démarche au travers de recensements des besoins, de suivi des capacités d'approvisionnement, d'interventions afin de lever les freins à la production de semences biologiques. La mise en place, en 2017, au sein de SEMAE d'une commission transversale semences biologiques permet à l'ensemble des acteurs de se concerter et d'échanger afin de mieux répondre aux enjeux d'approvisionnement en quantité, diversité et qualité de semences pour 106 espèces en France et auprès de tous les acteurs de la filière.

- Production française de semences biologiques : augmentation de 30 % entre 2019 et 2020.
- Multiplication de semences et plants en agriculture biologique : 17 800 hectares au niveau national en 2020, dont 1 736 hectares pour la région Sud-Est (en augmentation de 39 %).
- Production contractualisée :
 - . 126 entreprises (en augmentation de 16 %)
 - . 1 168 agriculteurs multiplicateurs (en augmentation de 30 %).

Communiqué de presse

Paris, le 15 juillet 2021

Contacts :

Philippe ROUX - Délégué Régional région Sud-Est
04 72 78 51 13 – philippe.roux@gnis.fr

Rosine DEPOIX - Chargée de mission médias
01 42 33 88 29 - rosine.depoix@gnis.fr

**Formulaire de demande de soutien disponible sur simple demande par mail : section.potageres@gnis.fr ou par courrier : Secrétaire de la Section Potagères et Florales de SEMAE – 44 rue du Louvre - 75001*